

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 24

Artikel: 50 ans de féminisme en terre neuchâteloise

Autor: Pingeon, Marguerite

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M^{me} Paul REICHLEN

Il nous a paru intéressant, pour le cinquantième anniversaire de *Femmes suisses* d'établir une sorte de bilan du mouvement en faveur du féminisme en pays fribourgeois. C'est pour cette raison que nous sommes allés trouver Mme Paul Reichlen, qui fut une véritable pionnière dans ce domaine et nous avons ensemble, parlé du passé...

— Y a-t-il longtemps, chère madame, que vous vous intéressez au mouvement féministe ?

— C'est en 1928 déjà, avec Mlle Martha Perroulaz et Mme Xavier, que nous avons fondé à Bulle un groupement d'études sociales qui eut immédiatement un certain succès. En 1932, au mois de février, Mlle Perroulaz, alors présidente de ce groupement, affilia à l'Association suisse pour le suffrage féminin et c'est en août de la même année que j'en assumai la présidence. Ayant recruté des nouveaux membres à Gruyères et à Broc, nous décidâmes dorénavant de l'appeler « Groupement d'études sociales de la Gruyère ». Nous avons rencontré, à cette époque, beaucoup de dévouement, d'enthousiasme et de compréhension. Cette même année, pleines d'ardeur, nous avons déjà participé, le 26 juin, à l'Assemblée générale de l'Association suisse à Interlaken. Ce fut un voyage homérique... en auto-taxi, par le col du Bruch et dont nous avons gardé un souvenir inoubliable, comme de l'accueil que nous réservèrent nos concœurs de Suisse.

— Quelle était alors la vie de votre groupement ?

— Elle était assez intense, voire fructueuse. Nous organisions de nombreuses conférences, des cours d'instruction civique. C'est tantôt Mlle Lucy Dutoit, Mme Dr Leuch M. Maurice Veillard — et j'en passe — qui sont venues à Bulle pour traiter toujours de sujets intéressant la femme ou sa promotion. En 1935, c'est un cours de vacances qui s'organise à Bulle. Là encore, ce sont d'éminentes conférencières qui viennent parler à Romont, Châtel-Saint-Denis, Gruyère, Broc et même aux Colombettes... et les membres de l'Association suisse pour le suffrage féminin portent un souvenir merveilleux de leur séjour chez nous. On organise aussi des séances de cinéma dont une surtout obtient un succès éclatant ; on dut refuser du monde et les commentaires qui accompagnaient le film « Le banc des mineurs » étaient de M. le professeur Dr Muret.

— Avez-vous gardé de mauvais souvenirs de vos huit années de présidence à Bulle ?

— Non, même pas... Pourtant, j'ai vécu cette époque où les hommes disaient : « Si les femmes votent, il ne nous reste plus qu'à mettre des tabliers de cuisine ! » Cependant, je me souviens d'un article assez injuste qui parut dans un journal de l'endroit et qui secoua fortement toute la gente féminine de Bulle. Je pris alors ma plus belle plume et j'y répondis point par point ! Le journal en question publia d'ailleurs fort démocratiquement ma réponse.

Malheureusement, pour des raisons de famille, Mme Reichlen quitta Bulle et vint s'établir à Fribourg. Pendant sept années, le groupement resta en veilleuse. C'est alors qu'en 1947, à Fribourg, sous l'impulsion de Mme Reichlen — après une très belle conférence de Mme Poinso-Chappuis, député de l'Assemblée nationale française, sur le suffrage féminin — qu'un groupe se forme le 21 février, sous la présidence de Mme Vischer-Alioth, présidente centrale de Bâle.

— Alors, chère madame, vous voilà de nouveau à la tête d'un futur groupement. Comment avez-vous procédé ?

— Le 20 mars 1947, nous avons pris contact avec un certain nombre de femmes et le 25 mars a eu lieu une assemblée constitutive qui fut précédée d'une conférence de M^{me} Quinche sur « l'assurance-vieillesse et l'assurance-maternité ». Une cinquantaine de personnes y prirent part. Le comité provisoire fut réélus et se composait comme suit : présidente, Mme Reichlen ; vice-présidente, Mme Remy ; secrétaire, Mme Joye ; caissière, Mme Morel. La majorité vota pour l'appellation suivante : *Association féministe fribourgeoise*. Ainsi se trouva constituée une nouvelle association, forte de trente-trois membres. Nous en étions très heureuses.

— C'était réjouissant pour un début !

— Oui, et nous avons eu tout de suite beaucoup de travail puisque l'année suivante, soit en 1948, nous avons eu l'Assemblée générale de l'Association suisse à préparer. Entre-temps, nous avions élaboré des statuts qui furent approuvés. Je vous assure qu'il a fallu, à cette époque, un certain courage pour promouvoir le suffrage féminin car dans bien des milieux on nous jugeait mal. Heureusement qu'aujourd'hui on se rend compte que tôt ou tard la femme fribourgeoise ira voter.

— Etes-vous toujours présidente de l'Association fribourgeoise ?

— Non, en 1952, lors d'une assemblée générale, pour des raisons de santé, j'ai remis des mains plus jeunes, les destinées de cette association qui me tient tant à cœur. C'est Mme Joye-Thévoz, depuis lors, qui en assume la présidence avec toute la compétence dont elle est capable. Au moment de quitter cette fonction, j'ai rappelé avec émotion, les débuts du mouvement féministe dans le canton de Fribourg et, puisque vous m'en donnez l'occasion, je voudrais remercier toutes les personnes qui, en ces années mémorables, m'ont aidée et appuyée, soit par leur sympathie soit par leurs conseils. Je ne voudrais passer sous silence les encouragements de Son Excellence Mgr Charrière et ceux de MM. les conseillers d'Etat Paul Torche et Pierre Glasson, aujourd'hui conseiller national. L'Association féministe fribourgeoise fut encore représentée à différentes manifestations et continue sur sa lancée... mais cela, comme dirait Kipling, est une autre histoire.

A la fin de cette interview, il m'est particulièrement agréable de remercier, au nom de toutes les Fribourgeoises, Mme Paul Reichlen pour le beau et bon travail qu'elle a accompli en faveur du suffrage féminin. Elle a semé du bon grain... c'est maintenant qu'il va lever et porter des graines. Il faut aussi souligner que Mme Reichlen a fait preuve, tout au long de ses trente années de présidence, d'une impartialité, d'un esprit social et d'un dévouement remarquables. Nous lui devons beaucoup et nous lui en sommes très reconnaissants.

G. Verdon

VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant
les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

50 ans de féminisme en terre neuchâteloise

La rédactrice de « Femmes suisses » m'ayant demandé de faire un bref historique du féminisme dans notre canton, je me suis tout de suite mise en campagne en avertissant les deux citadelles suffragistes : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Leurs présidents ont eu l'amabilité de faire des recherches dans leurs archives et m'ont fait parvenir : l'une, de gros registres de procès-verbaux, la seconde, les rapports annuels de la section ; le tout évidemment écrit à la main plus ou moins lisiblement ! Vive la machine à écrire.

Ce préambule est pour m'excuser vis-à-vis des lectrices neuchâteloises de toutes les lacunes qu'elles pourraient trouver dans ce texte forcément incomplet.

Avant de glaner les faits qui me paraissent les plus saillants, je ne puis m'empêcher de dire mon admiration pour la persévérance, le courage et l'espérance sans cesse renouvelés, qu'on trouve à chaque page de cette histoire de 50 ans d'efforts, de réussites et d'échecs.

LE DÉMARRAGE

Parmi la cohorte de femmes qui se sont dépensées sans compter et dont bien des noms sonnent familièrement à nos oreilles, deux semblent avoir été des véritables cœurs de rayonnement. Ce sont Mlle Emma Porret, à Neuchâtel et Mme Vuilliamont-Challandes, à La Chaux-de-Fonds. Ces deux femmes ont été chacune à sa manière, les chevilles ouvrières du féminisme dans notre canton.

En 1905, c'est à Neuchâtel que se fonde la première société féministe sous le nom d'Union féministe, réunissant quelques dames et messieurs. Ce groupe strictement neutre en politique et en religion, se propose de défendre les droits de la femme. Dans ce but, il organise un bureau de renseignements juridiques et fait donner des conférences par des personnalités suisses et étrangères qui sont suivies par un public très nombreux. Il s'agit, en 1909, d'un groupe récemment créé, plus nettement suffragiste et s'appelle dès lors Association pour le suffrage féminin.

Pendant ce temps, l'idée marche aussi à La Chaux-de-Fonds où une même association s'était formée l'année précédente sous l'impulsion de M. de Morsier, de Genève. En 1909, l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin est fondée à Berne. Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds adhèrent à ce mouvement, tout en gardant leur autonomie propre.

En 1909, la Section de La Chaux-de-Fonds, avec ses 220 membres est le groupe le plus nombreux de Suisse.

LES GAÏTÉS DU FÉMINISME

Les deux sections cantonales, auxquelles se joint en 1914 la Section de Colombier, s'unissent pour demander aux partis politiques de nommer aussi des femmes dans les commissions scolaires comme elles en ont le droit ; ceci sans grand succès ; comme aussi cette requête adressée aux autorités scolaires de La Chaux-de-Fonds pour que les leçons de gymnastique à l'école supérieure des jeunes filles soient données par une maîtresse ; cette demande reste sans réponse. Par contre, l'année suivante, une jeune institutrice est nommée pour donner la leçon de gymnastique... aux garçons de l'école primaire ! On n'a jamais su si c'était par facilité ou par inadvertance.

A La Chaux-de-Fonds, des pièces féministes amusantes écrites par un membre de la Section, Mme Wolf, attirent de nombreux spectateurs ; un double but est atteint : renflouer la caisse et faire une propagande habile pour le suffrage.

En 1916, les Neuchâteloises obtiennent le droit de vote en matière ecclésiastique et le droit d'électorat et d'éligibilité aux Conseils de Prud'hommes.

En 1918, en réponse à un député au Grand Conseil qui prétendait que les femmes ne s'intéressaient pas à la chose publique, 10 000 Neuchâteloises signent une pétition demandant le droit de vote. Une délégation des trois sections est reçue en audience par le Conseil d'Etat qui, malgré les éloquentes plaidoyers, reste courtoisement antisuffragiste. Il faudra se remettre à la brèche et organiser une consultation populaire.

NOMBREUX REFUS

Le 29 juin 1919, le droit de vote intégral est refusé par 12 058 non contre 5365 oui. Des conférences contradictoires avaient été organisées dans tout le canton. Je me souviens de celle à laquelle j'ai assisté à La Chaux-de-Fonds. Devant un très nombreux public, Mlle Emma Porret présentait avec beaucoup de simplicité et de clarté les revendications féministes ; son adversaire, un officier qui avait la silhouette un tantinet grotesque de l'officier d'opérette, haut en couleur et trop sanglé dans son uniforme, dirigea toutes ses batteries contre la femme célibataire qui, selon lui, aurait seule le temps de s'intéresser à la politique ! Il le fit de façon si roborante et humilante pour la femme non mariée, que chacun admira Mlle Porret qui lui donna courageusement la réplique ; elle fut vigoureusement applaudie aussi bien par les adversaires que les partisans de sa cause.

1929 : date de la première Saffa qui est d'inspiration féministe. A cette occasion, une pétition est organisée dans toute la Suisse pour demander à l'Assemblée fédérale le droit de vote féminin.

249 237 signatures sont recueillies. Notre canton, avec ses 19 589 signatures, arrive en tête avec Genève. (Bien entendu, compte tenu du nombre de ses habitants.) La pétition est reçue en dues formes... puis soigneusement mise dans des cartons où elle repose encore !

En 1932, nous faisons une petite incursion dans le canton de Berne, à Saint-Imier, sous-section du groupe de La Chaux-de-Fonds, où une soirée de propagande est organisée par le camp de vacances suffragistes de Mont-Soleil. Le numéro qui a le plus de succès est un chant mimé par des jeunes femmes en habits d'hommes, toutes plus vives et plus gracieuses les unes que les autres ; il se termine par une ronde endiablée tellement attirante que toute la jeunesse dorée de la localité est gagnée à la cause féministe. Ce sont maintenant des messieurs importants qui ne manquent pas une occasion de défendre les droits féminins. Et les jeunes écorchées elles ont toutes bien tourné ; l'une est députée au Grand Conseil de Genève, une autre est présidente d'une grande section romande sur le point d'arriver son canton au suffrage féminin, une autre encore a été longtemps « Frau Präsidentin » dans la ville fédérale.

Le 9 juin 1941, le droit de vote en matière communale est refusé par 17 068 non contre 5589 oui.

La propagande pour cette votation se fait dans des conditions désastreuses, le scrutin ayant été à dessein fixé le jour des élections cantonales, de sorte que toutes les salles et un grand nombre des confédérés sont retenus par les partis politiques.

Le 14 mars 1948, nouvelle consultation populaire, nouveau refus. L'octroi des droits en matière communale est refusé par 14 982 non contre 7 316 oui. Cet échec ne peut s'expliquer, car tout semblait marcher comme sur des roulettes. Un nouveau sujet d'espérer : la naissance d'une section suffragiste à La Béroche.

Le 1er février 1959, le suffrage féminin en matière fédérale est repoussé par l'ensemble du peuple suisse. Par contre, le vote affirmatif de Vaud, Neuchâtel et Genève fait augurer d'un succès sur le plan cantonal.

VICTOIRE !

Le 27 septembre 1959, couronnement de 50 ans d'efforts ! Le droit de vote cantonal et communal est accordé aux Neuchâteloises par 12 240 oui contre 9 738 non.

Marguerite Pingeon

† M^{me} Eleanor ROOSEVELT

La nouvelle du décès de M^{me} Eleanor Roosevelt éveille, chez nous, le souvenir des séjours qu'elle fit à Genève, lors des sessions de la Commission des droits de l'homme qu'elle présidait au Centre européen des Nations Unies, avec beaucoup de simplicité et d'autorité complètes.

Les crimes commis pendant la deuxième guerre mondiale contre la vie et la dignité humaines l'avaient bouleversée et, dès la mise en route de l'Organisation des Nations Unies, elle avait consacré son énergie à la Commission qui s'attela à rédiger la Déclaration des droits de l'homme. Dans la pensée de cette femme dynamique, il fallait d'em-



blée proposer une liste des droits reconnus à chaque être humain et faire admettre qu'il était criminel de ne pas les respecter. Mme Roosevelt et ses collaborateurs avaient perçu le sens des réalités pour s'imaginer que ces droits présentés sous forme de pacte ou de convention seraient ratifiés sans autre par les gouvernements du monde. Très habilement on en fit une Déclaration qu'adopta l'Assemblée des Nations Unies, à Paris, en 1948, et qui devint un instrument d'éducation. Partout les hommes animés d'un idéal élevé ont pu se servir de cette Déclaration, la brandir, et elle a inspiré de nombreuses constitutions nouvelles.

En 1947, Mme Roosevelt se trouvant à Genève, donna une conférence à la Salle de la Réformation sur les Droits de l'homme. Devant une foule de deux mille personnes elle aborda, entre autre, la question du suffrage féminin. Elle apostropha les femmes de Suisse, leur disant que, si elles n'avaient pas encore leurs droits politiques, c'est qu'elles ne les demandaient pas avec assez d'énergie. Celles qui, dans l'auditoire, savaient que, depuis un demi-siècle, tant de bonnes volontés étaient à l'œuvre, ressentirent vivement cette accusation.

Aujourd'hui, elles sont satisfaites de penser que Mme Roosevelt a assez vécu pour savoir qu'une partie des femmes de la Suisse ont obtenu leurs droits et peut-être s'est-elle dit qu'elle avait donné un coup d'épave nécessaire.

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

FRAISSE & C^e
TEINTURIERS
GENÈVE
Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32.47.35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24.17.39
Rue de Rive 7 Tél. 25.19.37
Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32.89.58
TEINTURE ET NETTOYAGE

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24.14.27
Direction : E. PIOTET
● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
● PREPARATION au diplôme intercantonal de français
La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL
Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.
AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TEL. (038) 5 73 44